



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 63313

Texte de la question

M Francis Geng attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur les interrogations que fait naître le retard pris par le Gouvernement pour inscrire à l'ordre du jour du Parlement les nombreuses propositions de loi relatives à la retraite des anciens combattants d'Afrique du Nord. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre est conscient de l'importance de cette question à laquelle il attache un intérêt tout particulier. Cependant, il a été amené à régler, en priorité, pour des raisons de solidarité et de justice sociale, le problème délicat des chômeurs de longue durée. C'est dans cet esprit qu'a été créé le fonds de solidarité pour les anciens d'Afrique du Nord qui offre une garantie de ressources à hauteur de 3 900 francs ; elle sera portée à 4 000 francs, dès le 1er janvier 1993.

Données clés

Auteur : [M. Geng Francis](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63313

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4860